



## Fiche Bonnes Pratiques RSE

**Entreprise :** Groupe COSUMAR

**Secteur d'activité :** Industrie Agro-alimentaire (sucre)

**Localisation de l'entreprise :** 8, Rue Mouatamid Ibnou Abbad, BP 3098, 20300 Roches noires, Casablanca

**Effectif :** 2400

**Catégorie de l'action :** Mise en place de projet d'agrégation.

**Rubrique de l'action :** socio-économique

### Description de l'action

**Contexte :** Dans le cadre du plan Maroc Vert, le concept d'agrégation a été développé en vue de favoriser l'organisation des agriculteurs leur permettant par la suite la facilité d'accès aux nouvelles technologies et au financement de leurs projets.

**Objectifs :** faire bénéficier les producteurs de la filière sucrière des soutiens prévus dans le cadre de projets d'agrégation.

### Comment y arriver ?

- COSUMAR et ses agrégés se sont organisés au sein d'une fédération interprofessionnelle marocaine de sucre ayant pour mission la défense des intérêts de la filière ;
- Mise en place d'un contrat programme pour le développement et la mise à niveau de la filière ;
- COSUMAR reconnu comme modèle d'agrégation dans le cadre du plan Maroc vert (Prix de la FAO) ;
- Etablissement des conventions régionales d'agrégation ;
- Les principales missions qu'assure le Groupe COSUMAR dans ce cadre, se présentent comme suit :



- Préfinancement, approvisionnement et distribution des intrants; pour un montant d'environ 400 MDH/an ;
- Établissement des contrats de cultures individuels au démarrage de chaque campagne agricole;
- Suivi journalier pour réaliser le programme;
- Encadrement des agriculteurs au niveau de l'ensemble des étapes de production des cultures sucrières;
- Gestion de l'opération de la récolte et le transport de la production;
- Encouragement de la création des sociétés de prestation de services agricoles;
- Organisation de visites et missions pour les agriculteurs sur le plan national et international;
- Organisation des journées d'études;
- Réalisation des études et des programmes R&D;
- développement de moyens permettant d'améliorer les performances des cultures sucrières;
- Appui des agriculteurs en difficultés : inondations...

### **Bénéfices sociaux et / ou environnementaux:**

- Faire bénéficier les agriculteurs de tous les avantages de l'agrégation, soit un bonus de 10% pour toutes les aides prévues dans le cadre du Fonds de développement agricole (FDA).
- Encourager les agrégés à l'économie de l'eau par l'incitation à l'adoption des systèmes économes d'eau.
- Garantie de la commercialisation de leur production;
- Amélioration de leurs performances et par conséquent le revenu de l'agriculteur ;
- Une protection médicale;

### **Contribution à la performance de l'entreprise :**

La consolidation du partenariat avec les agriculteurs ;  
Amélioration des performances de la filière sucrière.